

Agen, le 07/05/2021

Monsieur le Directeur
de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

A

Direction de la Formation

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation
caroline.calvez@justice.fr

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales
– RH1

Mesdames et messieurs les Directeurs Interrégionaux des
services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité formation et
qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs d'établissements
pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des services
pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le Directeur du Service de l'Emploi Pénitentiaire

OBJET : Appel à candidatures

PJ. : Fiche pédagogique - Fiche d'inscription (page 2 « AVIS ») - Tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise deux sessions de formation sur le thème :

« Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales »

1ère session n° Harmonie 50734719 : Du 27 septembre (14h) au 28 septembre (17h) 2021

2ème session n° Harmonie 50734720 : Du 29 septembre (14h) au 30 septembre (17h) 2021

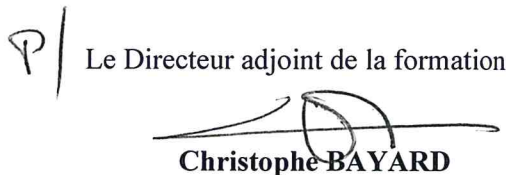
L'inscription doit obligatoirement se faire par le portail SIRH H@rmonie.

Vous trouverez ci-joint un tutoriel pour vous accompagner si besoin.

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

pour le 9 juillet 2021, dernier délai

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.


Le Directeur adjoint de la formation
Christophe BAYARD

Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales

Le cadre est confronté quotidiennement à des situations complexes, à une multitude d'informations à traiter et à organiser. Les cartes mentales peuvent être d'une aide appréciable : elles peuvent permettre de formaliser, synthétiser, organiser.

Cette formation permettra, au cadre, d'utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les principes et les fondements de la carte mentale
- Reconnaître les utilisations possibles en tant que manager
- Réaliser des cartes mentales papier et numériques

Éléments du contenu

- Définition du Mind Mapping et méthodologie d'élaboration
- Identification des utilisations possibles du Mind mapping dans le cadre de son activité de manager
- Élaboration de cartes mentales papiers et numériques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Travail individuel et en groupe

Cas pratiques

Échanges sur les possibilités d'utilisation des cartes mentales

Nombre de places : 8 places

N° Harmonie :

Session 1 : 50734719

Session 2 : 50734720

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 09/07/2021

Session 2 : Le 09/07/2021

Durée : 1,5 jours

Dates : 2 sessions au choix

Du 27/09/2021 (14h) au

28/09/2021 (17h)

ou

Du 29/09/2021 (14h) au

30/09/2021 (17h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Atelier du numérique

Public visé :

Cadres du Ministère de la Justice et des écoles du RESP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Intitulé de la formation : Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales du 29 septembre 14h00 au 30 septembre 17h00.

Nom :

Prénom :

Matricule harmonie :

1- Avis du service de formation (formateur des personnels ou responsable de formation)

Nom :

Prénom :

Fonction:

Mail :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2- Avis du Chef de l'Unité Recrutement Formation Qualification ou son représentant

Nom :

Prénom :

Fonction :

AVIS : prioritaire

favorable

défavorable

Rang de priorité au sein de la DISP : (le cas échéant)

Motif :

.....

.....

.....

.....

.....